

**Synthèse des observations du public
à la consultation organisée par la DGPR
du 28 mai 2014 au 19 juin 2014**

Projet d'arrêté :

Arrêté modifiant l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation :

Projet de texte permettant de prendre en compte les exigences de la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 pour les fiouls lourds (arrêté ministériel de prescriptions générales)

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprrt-du-24-juin-2014-projet-de-a490.html?id_rubrique=7

Nombre et nature des observations reçues :

Aucun commentaire (0) n'a été déposé pour cette consultation.

Fait à Paris, le 21 juin 2014

Cette synthèse a été rédigée par Isabelle Jarry, personnalité qualifiée désignée par la CNDP le 26 mai 2014.